

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 juin 2020

OBJET :

**Recours aux services facultatifs du
Centre de Gestion 54**

Rapporteur : M. Le Président
Délibération n°11

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 06 novembre 2018, le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy a décidé d'adhérer à la Société Publique Locale Gestion Locale qui propose aux collectivités locales et à leurs établissements publics des prestations d'assistance en ressources humaines et plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Emploi territorial et assistance RH
 - Aide au retour à l'emploi, assistance au recrutement
 - Mise à disposition de personnel de remplacement et intercommunaux
 - Information et conseil statutaire personnalisé
 - Assistance à la paie, paie à façon
 - Assistance retraite CNRACL
- Conseil en organisation
 - Ingénierie managériale, audits organisationnels
 - Outils opérationnels (accompagnement fiches de postes, règlement intérieur)
 - Ingénierie support
 - Statistiques
 - Contrôle qualité
 - Expertise juridique
- Prévention et Santé au travail
 - Prévention des risques professionnels et qualité de vie au travail (hygiène et sécurité : ACFI – DURP – DICRIM – PCS, ergonomie et psychologie du travail),
 - Médecine professionnelle et préventive (médecins de prévention / agréés / experts, infirmiers en santé au travail)

- Assurances
 - Risque statutaire
 - Complémentaire santé
 - Garantie prévoyance

- Economie de la donnée
 - Archives
 - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Par courrier, envoyé le 31 décembre 2019, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a informé les collectivités et établissements membres de possibles irrégularités juridiques dans les statuts de la Société Publique Locale créée le 15 décembre 2018.

Afin de continuer à proposer les missions susvisées aux collectivités, le conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle a décidé de réintégrer, à titre conservatoire, les activités de la SPL au Centre Départemental de Gestion, à l'exception du RGPD.

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose ainsi aux collectivités et à leurs établissements, dans le même esprit que la SPL, de sélectionner les services auxquels elles souhaitent adhérer en signant les conventions adéquates.

Les 10 conventions de missions facultatives proposées par le Centre de Gestion se répartissent entre :

- des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité :
 - une convention « Forfait de base » recouvrant une veille en gestion des carrières, un conseil statutaire individualisé, des conseils pour la mise en place des outils de gestion des ressources humaines, l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles, la mise à disposition d'une mutuelle santé pour les salariés et l'animation d'un réseau des Assistants et Conseillers en Prévention (ACP) ;
 - une convention « Mission de médecine professionnelle et préventive » pour assurer la surveillance médicale des agents ou une convention « Forfait Santé » recouvrant la surveillance médicale des agents, des actions sur le milieu professionnel, des interventions individualisées suite à avis médical, le conseil à l'autorité territoriale pour la gestion de la situation individuelle, ainsi qu'aux agents concernés (dans les conditions convenues entre avec l'autorité territoriale), et l'accompagnement dans la sollicitation de l'avis des différents organismes statutaires compétents en santé au travail (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail/Comité Social Territorial, Comité médical départemental, Commission de réforme) ;

- une convention « Forfait de gestion des dossiers d'assurance » statutaire pour le suivi des dossiers de demandes de remboursement liés aux sinistres inclus dans les garanties du contrat d'assurance statutaire souscrit auprès du centre de gestion ;
 - une convention « Forfait de gestion des dossiers d'assurance prévoyance » pour suivre les adhésions individuelles et les dossiers de demandes de prestations dans le cadre d'une convention signée avec le centre de gestion ;
 - une convention « Forfait retraite », réservé aux collectivités de plus de 40 agents, recouvrant le montage des dossiers et l'étude du droit à départ en retraite, la simulation de pension, la demande de mise en œuvre de la liquidation de pension et l'information personnalisée aux agents concernés ;
 - une convention « Mission d'assistance à l'établissement des paies des agents » ;
 - une convention « Mission Personnel temporaire » permettant la mise à disposition d'agents (équivalent d'un service intérimaire) ;
 - une convention « Mission Chargé de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) » ;
- des missions ponctuelles réalisées au cas par cas, répondant à une demande particulière de la collectivité dans le cadre d'une convention générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles. Cette convention permet d'accéder à des prestations facturées à l'acte comme par exemple le montage de dossier de retraite, les campagnes de vaccination (anti-grippe, leptospirose...), la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, la médiation et la gestion des conflits, la valorisation des archives, etc.

Considérant l'expertise déjà mise à disposition du CCAS par la ville d'Essey-lès-Nancy, il est proposé de retenir seulement les services ci-dessous :

	Conditions de la convention
Convention Forfait de base	61.00€ par salarié et par an Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026 Résiliation possible au plus tard le 30 septembre pour une date d'effet au 1 ^{er} janvier de l'année suivante
Convention Forfait santé	79.20€ par salarié et par an / tarif minoré de 10% pour les collectivités assurées au risque maladie ordinaire dans le cadre du contrat assurance, soit 72.00 € TTC Durée de la convention jusqu'au 31/12/2026 Résiliation possible à partir de 2023, au plus tard le 30 septembre de chaque année, pour une date d'effet au 1 ^{er} janvier de l'année suivante

Convention Gestion des dossiers d'assurance statutaire	8/92ème de la prime annuelle versée à l'assureur, calculée sur la base assiette N-1 Durée de la convention jusqu'au 31/12/2022 (correspondant à la durée des contrats d'assurance garantissant les risques statutaires) Résiliation possible chaque année, au plus tard le 30 juin, pour une date d'effet au 1 ^{er} janvier de l'année suivant
--	---

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'utilisation des missions facultatives correspondant aux services ci-dessus énoncés, ainsi que les actes subséquents (conventions complémentaires, propositions d'intervention, formulaires de demande de mission, etc).

Il est précisé que les crédits sont disponibles à l'article 611 du chapitre 012 « charges à caractère général » du budget primitif 2020.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 26 juin 2020.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 23 JUIN 2020

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	16
Nombre de votants	16

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

ABSENTE :

Mme Françoise VIRIOT.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

